



Partenariats école – parents (School and Parent Partnerships)

Les enfants atteints d'épilepsie sont parfois confrontés à des défis plus astreignants que les défis associés habituellement à la vie scolaire. Ces enfants peuvent avoir des difficultés d'apprentissage, des problèmes de santé ou des besoins sociaux ou émotionnels. Pour retirer le plus d'avantages possible de l'expérience scolaire de votre enfant, il est important de créer un partenariat entre votre famille et le personnel-clé de l'école et de l'équipe soignante de votre enfant. Pour y parvenir, vous devrez connaître, outre les besoins de votre enfant, les politiques en matière d'enseignement, les services d'aide à l'éducation et aux parents, les services d'aide communautaire et l'art de communiquer efficacement.

Comprendre les besoins de votre enfant

De nombreux facteurs peuvent influencer l'apprentissage et le développement d'un enfant. Obtenir des renseignements sur les besoins de votre enfant vous permettra de déterminer le type d'assistance dont il pourra bénéficier. Les professeurs et le personnel de l'école doivent être mis en possession de renseignements à jour et spécifiques sur l'état de votre enfant. Les manifestations épileptiques de chaque enfant sont uniques. Il s'ensuit que les besoins de votre enfant seront différents de ceux d'un autre enfant également atteint d'épilepsie. Parmi les renseignements à fournir, nous pouvons citer les suivants :

Renseignements médicaux

Ceux-ci peuvent comprendre le diagnostic, les types de crises, leur description, leur fréquence, les précautions à prendre et les protocoles de premiers soins, les facteurs de déclenchement possibles et tout autre problème d'ordre médical. Le médecin ou le neurologue qui soigne votre enfant peut avoir à rédiger une note pour l'école décrivant l'état de votre enfant et/ou demandant des services d'aide supplémentaires. C'est à vous qu'il revient de demander cette note.

Renseignements scolaires

Résultats d'évaluations diagnostiques et/ou pédagogiques (profil psycho-éducatif et/ou neuropsychologique) et évaluations scolaires (bulletins, tests, devoirs). Y ajouter des renseignements sur la manière dont l'enfant se comporte à la maison. Comment l'enfant aborde-t-il diverses activités ? Quel type d'apprenant voyez-vous dans votre enfant ? Par exemple visuel, auditif ou tactile ? Quelles sont les points forts de l'enfant, ses défis, ce qu'il aime, ce qu'il n'aime pas ?

Tenez les responsables de l'école au courant de tout changement de l'état de l'enfant qu'il serait utile qu'ils connaissent. Cela peut comprendre la fréquence des crises, les médicaments à prendre ou tout autre sujet pertinent. En début de chaque année scolaire, communiquez aux responsables de l'école les renseignements d'ordre médical et éducatif touchant votre enfant.

La *BC Epilepsy Society* peut fournir du matériel éducatif à l'intention des parents, du personnel enseignant et des élèves. Ces ressources comprennent des feuillets d'information sur les questions scolaires et sur l'apprentissage, du matériel pédagogique, des affiches expliquant les techniques de premiers soins, des DVD et des séminaires éducatifs pour les enseignants et les élèves. Pour plus de renseignements, visitez le site www.bcepilepsy.com.

En savoir plus sur les politiques relatives à l'éducation

Comme le signale le ministère de l'Éducation, le but du système scolaire de la Colombie-Britannique est d'assurer le développement intellectuel de tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins particuliers. Permettre à tous les élèves d'atteindre les buts du développement humain, social et professionnel est une responsabilité commune aux écoles, aux familles et à la communauté.

Un élève ayant au moins un des éléments de la liste reprise ici est considéré avoir des besoins particuliers : un handicap intellectuel, physique, sensoriel, émotionnel ou comportemental ; un trouble de l'apprentissage ; des

aptitudes ou des talents exceptionnels. Pour être admissible aux programmes d'éducation spécialisée, votre enfant doit, suite à des évaluations académiques et médicales, répondre à certains critères.

Certains élèves sont admissibles à un Plan d'apprentissage personnalisé (PAP). Il s'agit d'un document rédigé à l'intention de l'élève et qui décrit les adaptations ou modifications à apporter au programme d'enseignement en fonction de ses besoins en matière d'apprentissage ou de santé. Le PAP est destiné aux élèves qui remplissent les conditions relatives aux besoins spéciaux ou à ceux qui reçoivent des services d'encadrement d'un enseignant ressource pendant plus de 25 heures dans une année scolaire. Le PAP est élaboré par le personnel de l'école avec la participation des parents.

Certains élèves peuvent recevoir un appui supplémentaire en matière d'instruction dans le cadre du programme *Physical Disability/Chronic Health Impairment* (Handicap physique/Déficience chronique) du fait de l'un ou plus des éléments repris ici : déficience du système nerveux influençant le mouvement ou la mobilité, maladie de l'appareil locomoteur et/ou déficience chronique entraînant des répercussions sérieuses sur l'éducation et les réalisations de l'élève. Les élèves qui remplissent ces conditions doivent également avoir un PAP à jour et recevoir d'autres services en éducation spécialisée.

En savoir plus sur les services d'encadrement

Les services d'encadrement peuvent comprendre : de l'aide à l'apprentissage, des conseils, de la physiothérapie, de l'ergothérapie ou des services d'orthophonie. Précisons que ces divers services pourront ou pourront ne pas s'appliquer à votre enfant. Adressez-vous au département des services aux élèves de votre district scolaire pour déterminer si votre enfant répond aux critères d'admissibilité.

La terminologie utilisée pour nommer ces services et la manière de les administrer peuvent varier légèrement d'un district scolaire à un autre.

Soyez prêts à effectuer quelques démarches pour obtenir ce dont votre enfant a besoin. Il peut parfois être difficile de faire bouger la bureaucratie pour la faire répondre aux besoins de votre enfant en matière d'éducation. Ces démarches peuvent parfois être simples comme demander au professeur de laisser plus de temps à votre enfant pour faire un examen ou plus difficiles lorsqu'il s'agit, par exemple, d'obtenir une évaluation neuropsychologique officielle de votre enfant.

Dans certaines situations, une infirmière pourra parler, au téléphone ou en personne, avec les responsables de l'école pour élaborer un programme santé et/ou pour former le personnel à l'administration de médicaments en cas d'urgence. Dans des situations complexes, un ou une représentante des *Nursing Support Services* (Services de soutien infirmiers) pourra être mandatée pour travailler avec l'école, avec l'enfant et avec les parents.

En savoir plus sur les services d'aide aux parents et sur les services communautaires

Essayez d'obtenir l'avis de personnes ayant une expérience dans ces domaines. Même si les problèmes de leur enfant sont différents de ceux du vôtre, les idées d'autres parents pourront aider à vous y retrouver dans le système scolaire. Des organismes communautaires et gouvernementaux peuvent fournir des contacts aux parents et des renseignements sur les politiques régissant l'éducation et les services d'encadrement.

Dans le cadre de ces services, il existe une quantité de programmes de soutien axés sur les enfants, les jeunes et la famille ainsi que diverses formes d'interventions visant le développement harmonieux des enfants, la maximisation de la qualité de vie, l'assistance aux familles dans leur rôle de principaux pourvoyeurs de soins et la pleine intégration à la vie en communauté.

Des communications efficaces

Pour résoudre n'importe quel problème, il est utile de posséder de bonnes aptitudes à la communication et à la négociation. Il est donc important de tenir compte des éléments repris ci-après :

- Respectez votre interlocuteur et adoptez une attitude professionnelle.
- Prenez rendez-vous.
- Mettez vos questions, les objectifs poursuivis et vos priorités par écrit.
- Concentrez-vous sur les questions se rapportant directement à ce qui vous concerne.
- Soyez assuré(e) et faites montre de confiance en vous.
- Gérez au mieux votre choix de mots, votre tempérament et vos gestes.

- Considérez les professionnels comme des partenaires.

Constituez-vous un classeur où vous placerez tous les documents concernant l'école. Incluez-y les noms et fonctions des membres du personnel de l'école, les résumés et dates des réunions et des conversations et tout autre renseignement ou document que vous jugez pertinent.

Pour encourager les partenariats école/parents, il est important également de tenir compte des quatre points suivants :

Restez informé(e) des progrès de votre enfant

Les besoins des enfants atteints d'épilepsie changent avec le temps. À des stades de développement différents doivent correspondre des approches différentes. Pouvoir faire preuve de souplesse est important. Se réunir et parler avec le personnel enseignant durant l'année scolaire aideront à répondre à ces besoins changeants. Certains parents trouvent le principe d'un « carnet de communications » (une sorte de journal de classe qui accompagne chaque jour l'élève lorsqu'il se rend à l'école et lorsqu'il en revient) utile pour garder un professeur et les parents informés de l'état de l'élève et de ses activités.

Discutez immédiatement de toute question ou problème pour, de concert avec l'école, recherchez la meilleure solution. Si l'enfant affiche du retard dans ses études, prenez dès que possible les mesures nécessaires pour le faire évaluer, le faire tester et lui fournir une aide supplémentaire (comme le tutorat) au besoin.

Planifiez les transitions

Planifiez bien à l'avance les transitions vers la maternelle, l'école primaire, l'école intermédiaire, le secondaire et le postsecondaire. Cette planification peut commencer un an voire plus à l'avance. Ceci assurera que les services d'encadrement nécessaires seront en place dès le début de l'année scolaire et que les documents et justificatifs nécessaires au Plan d'apprentissage personnalisé (PAP) seront prêts.

Investissez-vous dans les activités scolaires

Votre participation bénéficiera à toute la communauté scolaire. Elle vous procurera également l'occasion de vous construire des relations avec d'autres parents et d'autres élèves. Cet investissement peut prendre diverses formes : participation aux événements et activités scolaires, bénévolat ou participation à l'Association parents-école. Encouragez votre enfant à prendre part aux activités parascolaires.

Appuyez les efforts d'étude de votre enfant à la maison

Ceci renforcera ce que l'enfant aura appris et contribuera à la mise en place d'habitudes d'étude efficaces. Pratiquement, cela pourra signifier une aide aux devoirs, la lecture d'un livre avant le coucher ou jouer avec des cartes-questionnaire ou à d'autres jeux permettant de mémoriser divers concepts. Faites connaître vos attentes en matière de comportement et de résultats à l'école. Une vie bien structurée est importante pour les enfants qui étudient et plus encore pour ceux qui ont besoin d'un encadrement supplémentaire. Faire participer votre enfant à diverses activités récréatives ou éducatives ou, encore, à des excursions présente de nombreux avantages. De nombreux centres et services communautaires proposent des activités gratuites ou à peu de frais qui peuvent compléter le développement scolaire et social de l'enfant.

Travailler ensemble

Les parents sont les premiers pédagogues de leurs enfants. Comme la responsabilité première des parents est d'assurer la garde et le bien-être de ceux-ci, vous devrez veiller à ce que leurs droits, leurs besoins et leurs opinions soient respectés.

L'encadrement demandé de la part du personnel enseignant dépendra de l'âge et du stade de développement de l'enfant, de la gravité et de la fréquence de ses crises et de la présence ou non de difficultés cognitives ou comportementales.

Une coopération avec le personnel enseignant et avec votre enfant contribuera à ses succès scolaires et pourra consolider son estime de soi et son indépendance, tous facteurs qui l'aideront à l'avenir.

Approved for circulation in August 2009 (eb)

You can join the BC Epilepsy Society as a member and receive all the program and service benefits.
#2500 – 900 West 8th Avenue, Vancouver, BC V5Z 1E5
Phone: (604) 875-6704 Fax: (604) 875-0617 info@bcepilepsy.com www.bcepilepsy.com